

COMPTE RENDU

*de la réunion ordinaire du Conseil Municipal
du Vendredi 30/07/21 à 20h30
Salle polyvalente*

Etaient présents :

- Madame Michèle PARENT
- Monsieur Jean-François ESTACHY
- Monsieur Philippe WOURM
- Monsieur Ludovic DISDIER
- Monsieur Joël ROBERT
- Madame Marie-José GARNIER
- Monsieur Eric DELAMARE
- Monsieur Jean-Luc BOUDOUARD
- Monsieur David SABATER

Monsieur Jonathan BONNEFONT absent excusé. Procuration donnée à Mme Michèle PARENT.

Séance ouverte à 20h35.

Désignation du secrétaire de séance : Monsieur Philippe WOURM.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 25/06/21 -

Pas d'observation. Voté à l'unanimité.

DELIBERATION APPROBATION MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU -

Cette procédure de modification simplifiée a été relancée en mars 2021. La consultation en mairie s'est déroulée du 06 avril au 11 mai 2021. Au terme de l'enquête publique, aucune remarque n'a été formulée.

Il s'agit de mener à son terme une procédure déclenchée par la municipalité précédente, et qui permettrait au Diocèse de Gap de créer l'extension de la Basilique de Notre-Dame du Laus sur son aile droite, sur un terrain communal actuellement en zone naturelle.

Voté à la majorité absolue – 2 abstentions

DELIBERATION AUTORISATION POUR SIGNER LA CONVENTION DE FINANCEMENT : APPEL A PROJET POUR UN SOCLE NUMERIQUE DANS LES ECOLES ELEMENTAIRES (AAP SNEE) -

Dans le cadre du plan de relance de continuité pédagogique, le RPI de l'Avance a fait l'objet d'un projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires, et la commune de Saint-Etienne le Laus a été retenue pour bénéficier d'une subvention de 2 585,87 € au titre de la 1ère vague de conventionnement.

Pour pouvoir toucher cette subvention, le Conseil municipal autorise le Maire à signer la demande de financement.

Voté à l'unanimité.

DELIBERATION REGLEMENT DE FACTURE ORDINATEUR PORTABLE -

Cette délibération permettra le règlement de quatre ordinateurs portables installés à l'école dans le cadre du plan de relance évoqué précédemment.

Voté à l'unanimité.

DELIBERATION POUR MODIFICATION DELIBERATION N°13/2018 INSTITUANT LE REGIME D'INDEMNISATION (RIFSEEP) -

Il s'agit d'un régime indemnitaire applicable aux agents titulaires et contractuels occupant un emploi permanent depuis au moins deux ans au sein de la collectivité.

Ce régime est instauré dans le but de valoriser le parcours professionnel de ces agents, tenant compte de la fonction exercée et de l'expérience accumulée.

A ce jour, il convient de modifier la délibération n°13/2018 sur les cadres et emplois des agents administratifs.

Voté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES -

Le 25/06/21, le Conseil municipal a donné l'autorisation au Maire pour recourir aux services du cabinet BGLM afin que la commune soit représentée au Tribunal administratif de Marseille dans le cadre du recours formulé par Consorts BRITO DE MEDEIROS concernant le chemin de Costa Plana. Maître Pellegrin ayant rédigé son projet de mémoire, celui-ci a été évoqué en Conseil.

Suite à la demande pour le remplacement d'un chauffage défectueux dans un gîte communal, la commune donnera une participation pour le financement.

Recrutement ATSEM : une candidature retenue titulaire du CAP petite enfance ayant réussi le concours d'ATSEM. La personne sélectionnée sera stagiarisée puis titularisée.

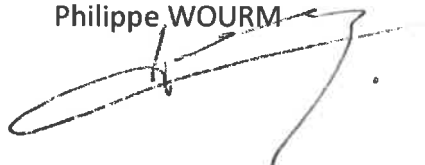
Ecole : arrivée d'une nouvelle directrice qui a déjà réaménagé l'espace des salles de classe.

Commande du NAS pour sauvegarde des données informatiques à la Mairie.

Séance levée à 21H56

Fait à St-Etienne le Laus
Le 06/08/2021

Le Secrétaire de séance
Philippe WOURM



Le Maire
Jean-François ESTACHY

